

REGION BRETAGNE

17\_DITMO\_02

CONSEIL REGIONAL

12 et 13 octobre 2017

DELIBERATION

**Communication relative aux rapports des délégués  
de service public pour l'exercice 2016**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 19 septembre 2017, s'est réuni le vendredi 13 octobre 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (jusqu'à 11h45), Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (jusqu'à 11h30), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT (jusqu'à 12h55), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 12h18), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 9h 45 et jusqu'à 11h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Sylvie GUIGNARD, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN (jusqu'à 10h15), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 11h15), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Madame Hind SAOUD (à partir de 9h40), Monsieur Emeric SALMON, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 12h50), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Etaient représentés :** Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 11h30), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN à 12h55), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 12h18), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COTANEA de 9h à 9h45 puis à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 11h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM puis à Monsieur Gwenegan BUI à 11h), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD), Monsieur Gilles PENNELLE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 10h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 11h15), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Sébastien SEMERIL de 9h à 9h40), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à 12h50)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique, Social et Environnemental régional lors de sa réunion du 2 octobre 2017 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission aménagement du territoire du 5 octobre 2017 ;

Et après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

- **de PRENDRE ACTE** des rapports des délégataires de service public de transport pour l'exercice 2016.

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction des transports terrestres et des mobilités  
Direction des ports, des aéroports et du fret

Session du Conseil régional  
Octobre 2017

## Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2016

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise, en son article L1411-3 :

« Le délégué produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. *Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

C'est dans ce cadre que vous sont communiqués les rapports des délégués qui ont été transmis à la Région Bretagne. Ils correspondent aux compétences exercées en 2016 par la Région :

- au titre de la compétence d'Autorité Organisatrice du Transport Régional de Voyageurs, et en particulier de l'organisation des lignes routières Rennes – Pontivy, Rennes / Dol - Le Mont Saint-Michel et Saint-Brieuc – Pontivy – Vannes / Lorient ;
- au titre de la compétence « propriété, gestion, exploitation et aménagement » des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo ;
- au titre de la compétence « propriété, gestion, exploitation et aménagement » des aéroports de Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo, Rennes-Saint-Jacques et Quimper-Pluguffan.

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.**

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

# 1. Les lignes routières régionales

La Région Bretagne est compétente pour organiser les services routiers réguliers non urbains d'intérêt régional. Trois lignes font, en 2016, l'objet d'une délégation de service public.

## 1.1 Rennes - Pontivy

La ligne routière régionale de transport de voyageurs Rennes-Pontivy a été inscrite au Schéma régional des transports collectifs.

Son objectif principal est de permettre une liaison rapide avec Rennes et Paris grâce à un nombre d'arrêts limité, des véhicules performants et des correspondances TGV pertinentes en gare de Rennes. Les principales communes desservies sont Pontivy, Josselin, Ploërmel et Guer.

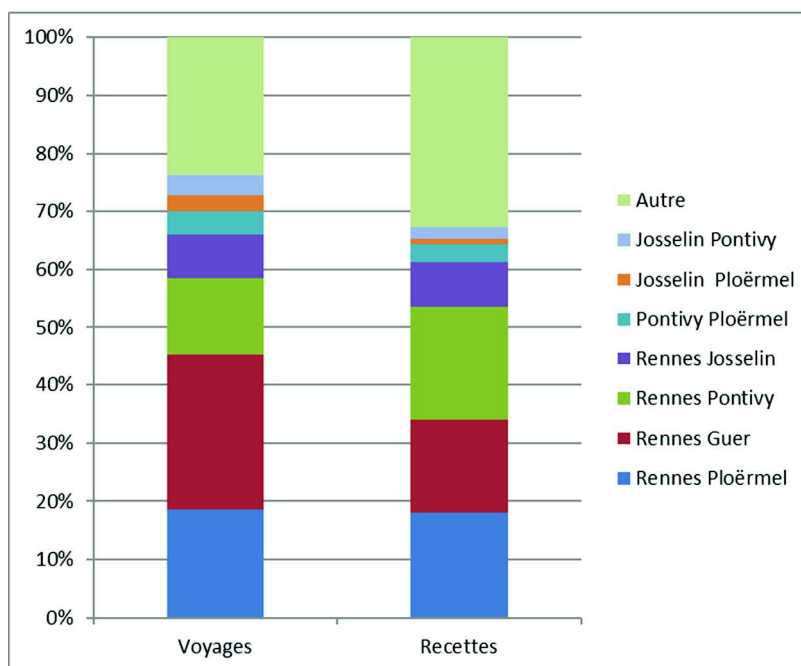
Cette ligne routière régionale est exploitée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par le transporteur Keolis Armor. Le contrat de délégation a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 6 ans. L'année 2016 constitue donc la deuxième année d'exploitation.

**Le niveau de fréquentation de l'année 2016 se révèle moins important que l'objectif conventionnel : 98 446 voyages contre 109 606 voyages prévus, soit 10 % de moins. Cependant, comparativement à l'année 2015 (97 819 voyages), la fréquentation est en légère progression (+1 %).**

La baisse de fréquentation constatée entre 2014 et 2015 semble donc stoppée malgré des conditions d'accès à la gare de Rennes toujours plus compliquées en lien avec les travaux du pôle d'échange multimodal. L'année 2016 a également été marquée par les attentats qui ont eu pour effet une diminution sensible des voyages occasionnels.

Les trajets (allers + retours) effectués entre Rennes et Guer, Rennes et Ploërmel et Rennes et Pontivy sont toujours les plus nombreux. Ce sont les origines/destinations des trajets les moins fréquentées qui augmentent le plus (10 000 voyages en 2015 contre 23 500 voyages en 2016). Le nombre de voyages au départ ou à destination de Rennes passe de 80 % en 2015 à 66 % en 2016.

Le graphique ci-dessous compare les voyages et les recettes des principales origines/destinations :



**La recette au voyage est légèrement supérieure à celle de l'année 2015 : 6,62€ contre 6,57€ et les recettes commerciales ont augmenté de 1,3 % par rapport à 2015. Toutefois, le niveau de recettes 2016 est inférieur à l'objectif fixé (651 618€ HT contre 708 991€ HT soit 8,1% de moins).** Comme en 2015, la prévision contractuelle n'est pas atteinte du fait d'une fréquentation plus basse que prévue, mais l'écart se réduit grâce à une fréquentation en légère hausse et une recette au voyage qui augmente.

**La contribution financière annuelle de la Région pour 2016 s'est élevée à 300 307€ HT conformément aux engagements contractuels.**

## 1.2 Rennes / Dol - Le Mont Saint-Michel

La ligne routière Rennes / Dol de Bretagne – Le Mont Saint-Michel est exploitée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par Keolis Armor via un contrat de délégation de service public, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. L'année 2016 constitue donc la deuxième année d'exploitation du nouveau contrat.

L'intérêt majeur de cette liaison est de permettre aux touristes de visiter le Mont Saint-Michel dans la journée au départ de Paris. Il existe deux types de missions sur la ligne routière régionale Rennes / Dol de Bretagne – Le Mont Saint-Michel :

- Rennes<> Le Mont Saint-Michel
- Dol de Bretagne<> Le Mont Saint-Michel

Pour l'année 2016, **la fréquentation est encore en baisse : 72 659 voyages contre 87 789 en 2015 soit -17 % (-19 % en 2015).**

**Le niveau de fréquentation est inférieur au niveau contractuellement négocié (72 659 voyages contre 97 315).** Cet écart s'explique par une **baisse de la fréquentation touristique**, conséquence directe de la série d'attentats ayant touché la France encore en 2016.

Au niveau des **recettes**, on observe également que **le niveau enregistré en 2016 est nettement inférieur à l'objectif fixé** (781 800€ HT réalisés contre 1 071 295€ HT prévus soit 27 % de moins) **et inférieur à celui enregistré l'année passée** (781 800€ HT contre 975 532€ HT en 2015 soit une baisse de 20 %). Cela s'explique par la baisse de la fréquentation et notamment la baisse des ventes de billets combinés SNCF (train + car régional).

**La contribution financière annuelle de la Région pour 2016 est négative : - 240 084€ HT**, conformément aux engagements contractuels : **c'est donc le transporteur qui a versé une contribution à la Région en 2016**, comme en 2015.

L'année 2017 sera à surveiller d'un point de vue fréquentation car si la baisse des recettes devait persister les conditions économiques du contrat pourraient être remises en question par le transporteur.

## 1.3 Saint-Brieuc - Pontivy - Vannes / Lorient

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, cette ligne routière régionale est gérée via un contrat de délégation de service public d'une durée de 5 ans (jusqu'au 31 août 2017). Le délégataire est la Compagnie Armoricaire des Transports (CAT), filiale du groupe Transdev.

Cette ligne revêt des enjeux forts : horaires adaptés aux déplacements quotidiens pour le travail, les études, et connexion avec le réseau ferroviaire, TGV et TER.

L'année 2016 constitue la quatrième année pleine d'exploitation de cette ligne. L'année 2015 enregistre une baisse du nombre de voyages : -4,3 % (-7,3 % en 2015) ce qui s'explique par des difficultés d'accès à la gare routière de St-Brieuc en raison des travaux du pôle d'échanges multimodal et par la mise en place de liaisons express Pontivy-Vannes et Pontivy-Lorient par le réseau départemental TIM avec une tarification à 2 €. Le niveau de fréquentation de l'année 2016 est fortement en deçà de l'objectif conventionnel : 154 698 voyages contre 204 042 soit 24,18 % de moins.

Cette tendance s'observe également au niveau des **recettes** : 610 556 € contre 641 563€ en 2015 soit une diminution de 4,8%), ce qui est **très inférieur à l'objectif de recettes fixé** (913 845€ soit 33,2 % de moins).

**La contribution financière de la Région** de l'année 2016 s'est élevée à **1 123 226€ HT**, conformément aux engagements contractuels.

## 2. Les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo

Les trois ports régionaux comprennent plusieurs secteurs d'activité : le commerce (regroupant le transport de marchandises et de passagers), la réparation navale, la pêche et la plaisance.

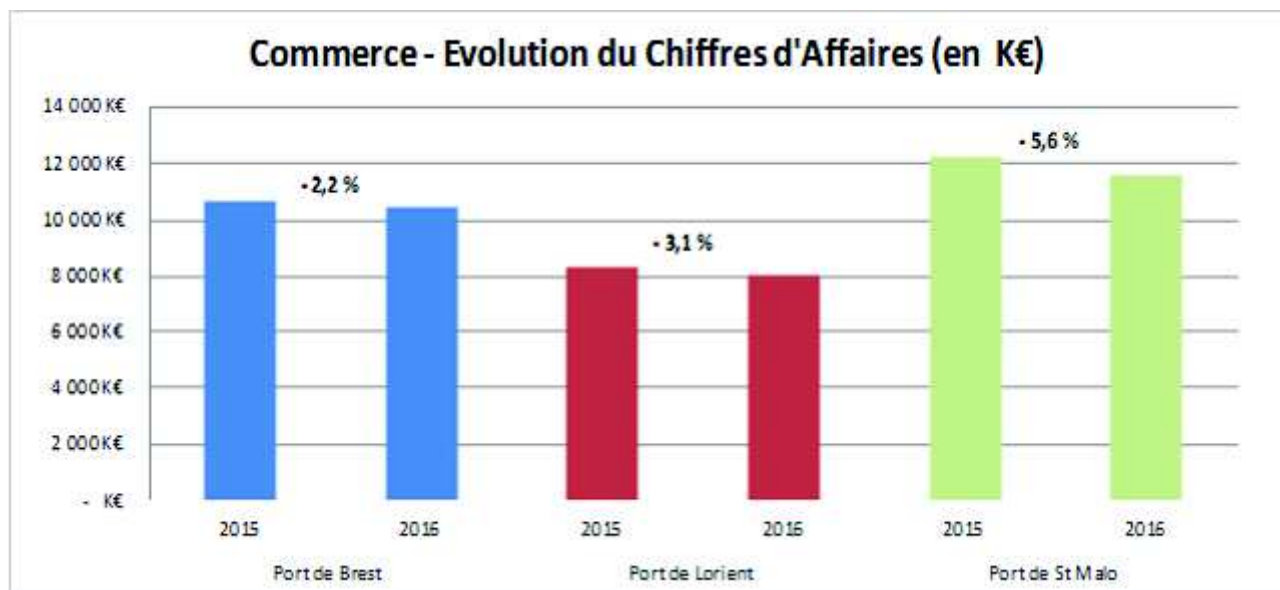
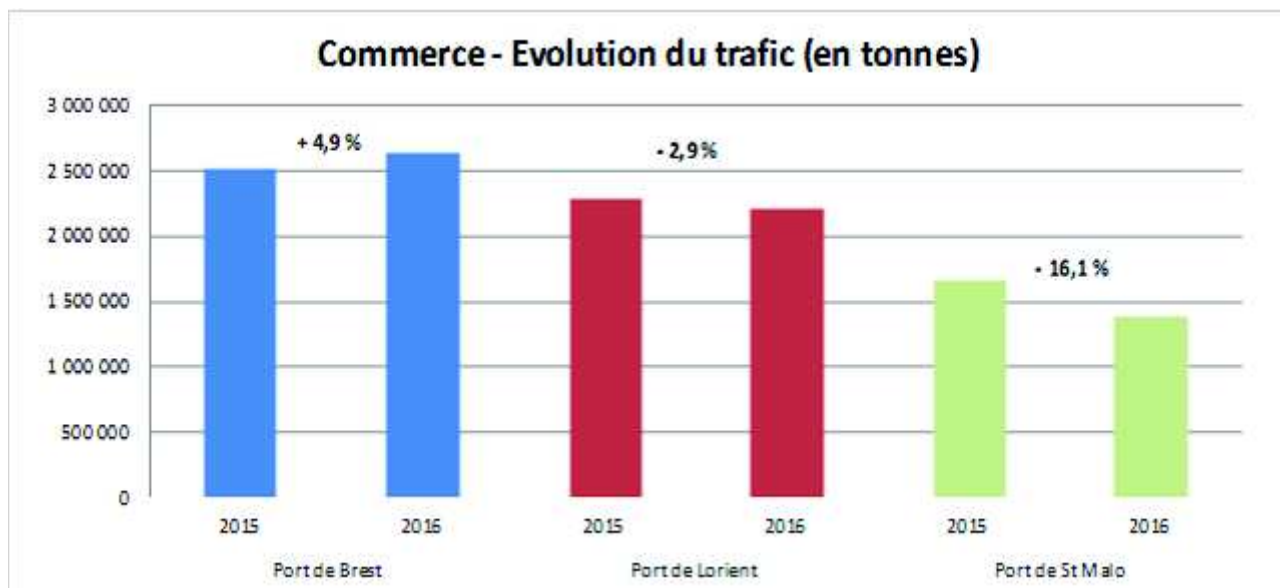
### 2.1 Les concessions commerce des ports régionaux

#### a. Contexte

Les ports français doivent faire face à un contexte économique morose et à une forte concurrence entre les ports à l'échelle mondiale et européenne.

Les trafics de marchandises sur les ports bretons sont en baisse du fait de la conjoncture économique difficile pour les industriels. En effet, les difficultés rencontrées par le secteur agroalimentaire et la mauvaise santé du secteur du bâtiment conduisent à un repli des marchés. Ainsi, en 2016, le trafic marchandises des 3 ports régionaux est en baisse de 3.3% par rapport à 2015 et atteint 6 236 635 tonnes pour 6 447 167 en 2015.

#### b. Présentation synthétique des concessions commerce



#### c. La concession commerce du port de Brest

L'activité commerce du port de Brest a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest par un contrat de délégation de service public ayant débuté le 1er janvier 2009, pour une durée de dix ans.

Le trafic traité par le port de commerce de Brest s'établit précisément à 2 635 402 tonnes, soit une augmentation de +4,9% par rapport à 2015. Cette variation est due à la hausse des trafics des vracs solides agro-alimentaires (+12%), des vracs liquides agroalimentaires (+9%) et des vracs liquides énergie (+9%).

Les trafics à forte valeur ajoutée tels que les vracs "liquides-énergie" ont bien résisté et sont portés par les importations de produits raffinés (gasoil, essence sans-plomb, fuel domestique). Malgré la baisse de fabrication d'aliments en Bretagne, les trafics des matières premières agricoles et des huiles alimentaires (1 037 654 tonnes) sont portés par les entrées de graines de soja pour l'usine de trituration, ainsi que par les expéditions d'huile de soja.

Le nombre de conteneurs traité par le port a baissé à 42 547 EVP, soit une réduction de 12% par rapport à 2015, en raison notamment du recul des exportations de viandes congelées.

Le concessionnaire maintient ses résultats avec 10 408 K€ de chiffre d'affaires et 1 046 K€ de résultat net (contre 10 640 K€ et 1 169 K€ en 2015).

Le montant de la redevance pour frais de contrôle versée à la Région en 2016 s'élève à 22 K€, conformément au contrat.

Concernant les investissements, 3 010 K€ ont été investis sur le port en 2016. Les principaux investissements sont la refonte des grues FCB6 et de la FCB4.

#### d. La concession commerce du port de Lorient

L'activité commerce du port de Lorient a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan par un contrat de délégation de service public ayant débuté le 1er janvier 2009, pour une durée de dix ans.

Le trafic global 2016 atteint 2 212 845 tonnes, soit une diminution de -2,9 % par rapport à 2015. Cette baisse est due à la baisse du trafic de denrées destinées à la nutrition animale (-14 %), aux hydrocarbures (-2,3%) et aux marchandises diverses (-9.7%). Le tonnage pour les vracs de construction est en hausse de + 20,4% soit 493 365 tonnes en 2016 contre 409 938 tonnes en 2015.

Le port a accueilli 374 navires dont 8 Panamax.

Le chiffre d'affaires et le résultat net qui en découlent s'élèvent respectivement à 8 028 K€ et à -380 K€ (contre 8 282K€ et +147K€ en 2015).

Le montant de la redevance versée à la Région s'élève à 68 K€ en 2016, conformément au contrat.

Le concessionnaire a consacré 1 982 K€ à des investissements, dont 1088 K€ pour la réalisation du poste d'amarrage des remorqueurs et 368 K€ pour la réfection des voies ferrées portuaires.

#### e. La concession commerce du port de Saint-Malo

L'exploitation du port de commerce de Saint-Malo est confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo-Fougères depuis 1957, via un contrat de concession portant à la fois sur le commerce et la pêche qui arriverait à échéance au dernier trimestre 2017. Un avenant a été signé le 29 mai 2017 prolongeant la concession jusqu'au 31 décembre 2018.

A la différence des deux concessions commerce de Brest et de Lorient, cette concession, contractée par l'Etat, n'est pas référencée à un plan d'affaires contractuel.

Le trafic marchandises du port de Saint-Malo a atteint 1 388 384 tonnes en 2016, contre 1 655 410 tonnes en 2015, soit un recul de 16.1% par rapport à 2015. Cette baisse est la conséquence des difficultés agricoles et se traduit par la diminution du tonnage d'engrais de 21%. Enfin, le trafic des cargos (tourteaux de maïs et de tournesol et d'engrais) a chuté de - 23 % par rapport à 2015 et passant sous la barre symbolique du million (980 822 tonnes). En conséquence, l'utilisation des grues est aussi en forte baisse (-21% par rapport à 2015).

Cette baisse du trafic a entraîné une diminution du chiffre d'affaires de -5,6%, soit 11 569 K€. Le résultat net pour l'année 2016 reste négatif à -3 805 K€ en raison du mécanisme comptable du contrat qui prévoit des amortissements de caducité.

Le paiement de la redevance versée à la Région s'élève à près de 39 K€, conformément au contrat.

En 2016, le concessionnaire a conduit un programme d'investissements à hauteur de 4 034 K€ principalement dédié du solde de la grue « Italgru » (1 119 K€), aux travaux d'extension du terre-plein Lamennais (560 K€), à la mise aux normes

de la gare maritime du terminal du Naye pour accueillir les personnes à mobilité réduite (218K€) et les travaux du pôle technique Duguay-Trouin (298K€).

#### f. L'activité « passagers » des ports régionaux

Cette activité représente une part variable des ports régionaux et regroupe des activités hétérogènes. Ainsi, l'activité "passagers" est particulièrement structurante pour le port de Saint-Malo qui compte à la fois du trafic de passagers, des escales de croisières et du trafic côtier.

En 2016, l'activité « passagers » des 3 ports est globalement en diminution par rapport à 2015.

Le trafic passager de Saint-Malo diminue de -1% par rapport à 2015 et comptabilise 1 103 880 passagers en 2016. Les trafics diminuent vers la Grande-Bretagne et vers les îles Anglo-Normandes, mais sont en hausse sur le trafic côtier (271 594 passagers).

L'activité croisière du port de Saint-Malo est en augmentation avec 21 726 passagers (soit +62% par rapport à 2015).

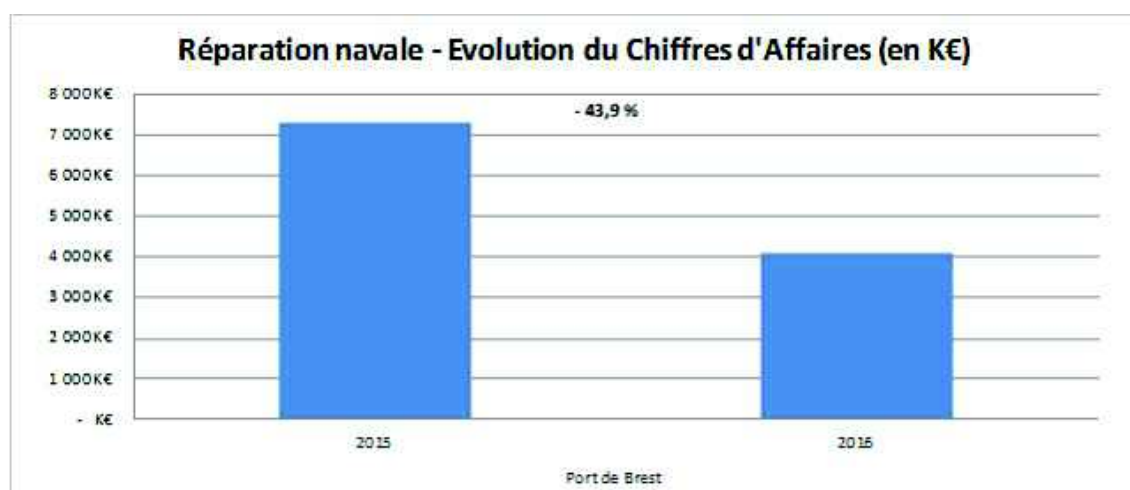
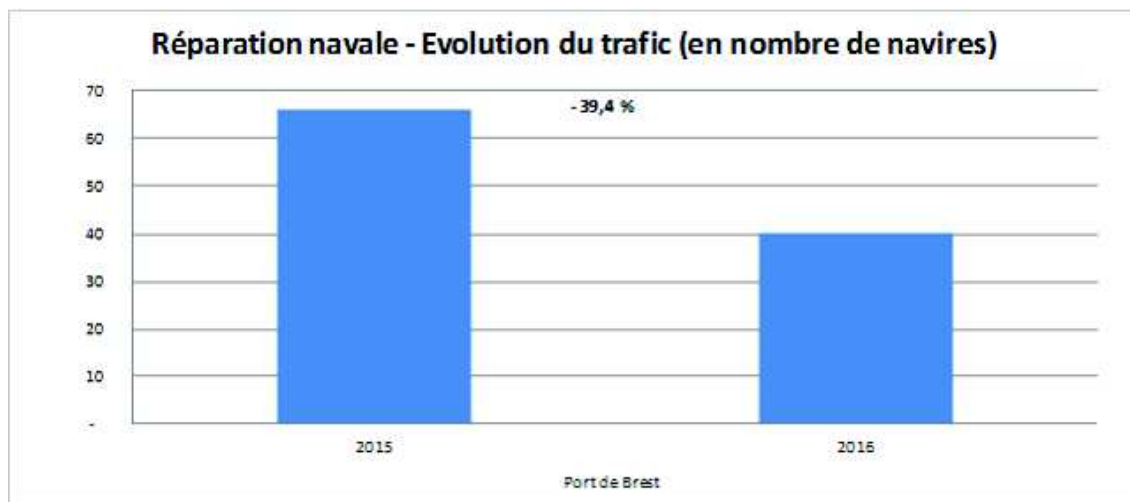
L'activité croisière au port de Brest se maintient en nombre d'escales (14 escales), mais baisse en nombre de croisiéristes (-30,25%), avec 6 862 passagers accueillis en 2016.

En 2016, 2 956 passagers et 6 paquebots ont été accueillis sur le port de Lorient.

## 2.2 L'activité réparation navale des ports régionaux

Les trois ports régionaux offrent des services et équipements consacrés à la réparation navale. Cette activité est adossée à la concession commerce à Saint-Malo et à la concession pêche à Lorient.

Compte tenu de l'importance de cette activité à Brest, premier site de réparation navale civile en France, elle fait l'objet d'une concession spécifique, confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2018.





- La concession réparation navale du port de Brest

En 2016, la concession de réparation navale a reçu 28 navires dans les formes de radoub et 12 navires à quai. Au total, 40 navires ont ainsi fréquenté le site brestois sur l'exercice 2016, soit -40% par rapport à 2015. Le contexte mondial avec des niveaux de prix bas et des travaux réduits par les clients, ne permet pas d'augmenter le niveau de prise de commandes et de prix.

L'Emma Maersk, un des plus grands porte-conteneurs, a été reçu dans le port de Brest.

L'activité a permis de dégager un chiffre d'affaires de 4 089 K€, en diminution de -43,9%. Le résultat est négatif à -3 364 K€, contre -1 391 K€ en 2015.

Au regard des résultats et des dispositions contractuelles, l'exploitant a reversé à la Région en 2015 une redevance domaniale de 19 K€.

Un plan de compétitivité de la réparation navale a été formalisé dans une convention de financement associant la CCIB, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental du Finistère et Brest Métropole. Ce plan, d'un montant de 28 millions d'euros (13,5 millions d'euros à la charge de la Région) s'est achevé en 2016. La réalisation de quelques investissements a été reportée sur l'année 2017.

## 2.3 L'activité pêche dans les ports régionaux

L'activité pêche n'est pas homogène dans les trois ports régionaux, que ce soit en tonnage ou en valeur.

L'activité pêche ne repose pas sur une concession spécifique à Saint-Malo, comme dans les ports de Brest et Lorient.

### a. Contexte

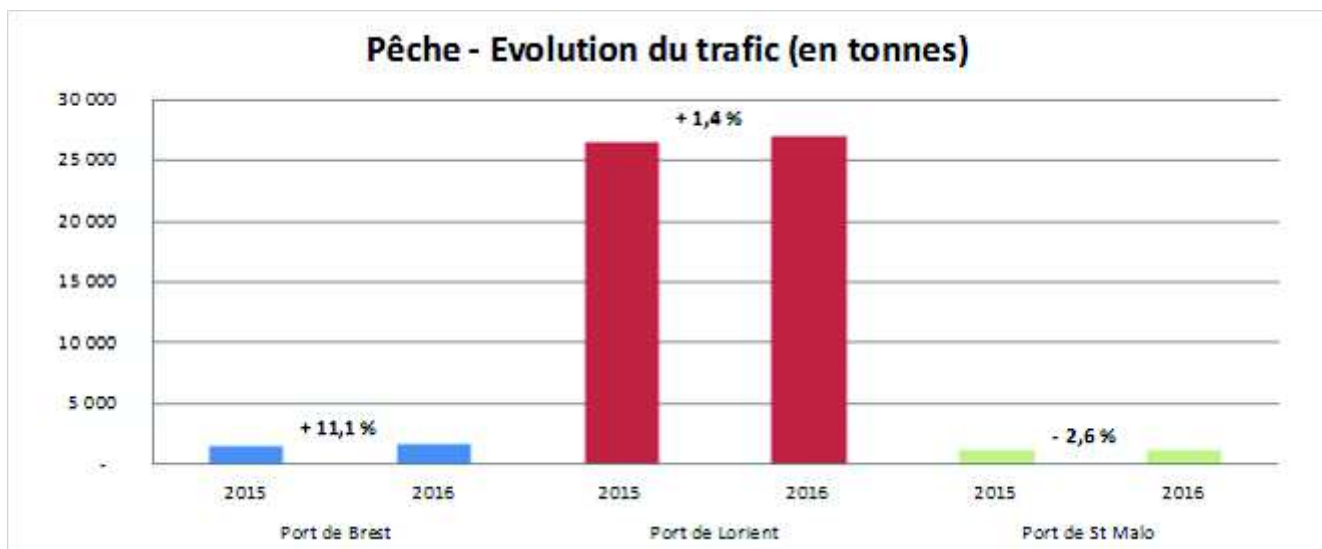
Selon France Agrimer, la production mondiale de produits halieutiques a progressé en 2016 par rapport à 2015 de +1,8% pour atteindre 174,1 millions de tonnes.

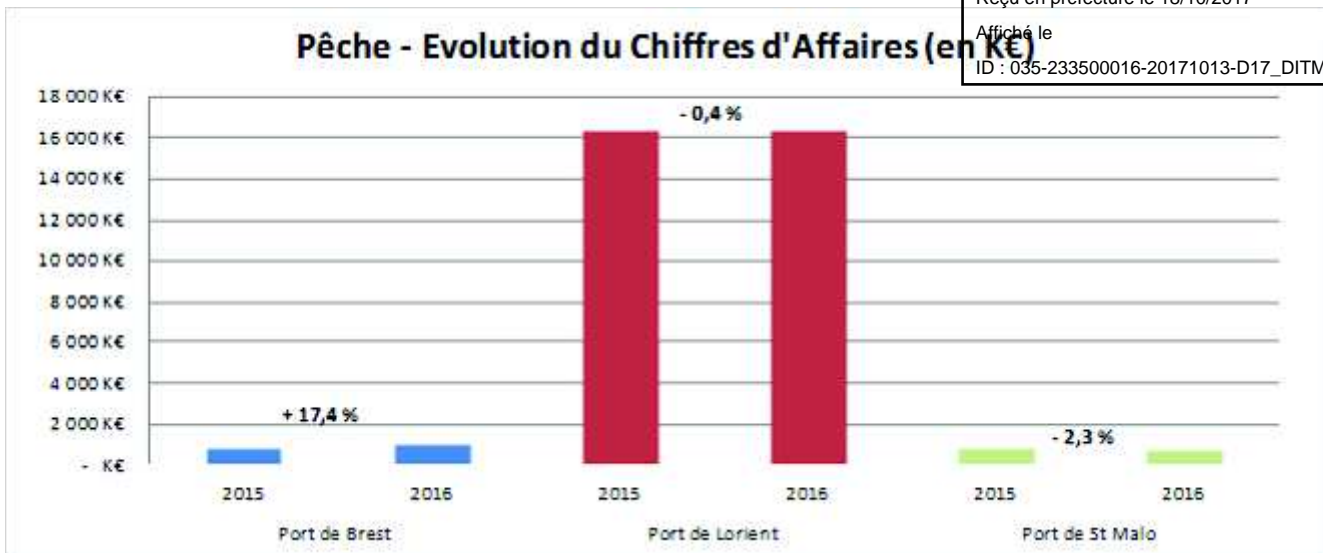
L'Union Européenne représente environ 3% de la production mondiale et la France 11% des captures de l'Union Européenne en 2016, contre 12% en 2015.

Les apports déclarés en halles à marée s'élèvent à 196 500 tonnes, soit une baisse de 1,8% par rapport à 2015. La valeur des ventes a en revanche progressé de 1,5% (670 M€ en 2016, contre 660M€ en 2015). La hausse du prix moyen des transactions (+3,3%) a permis de compenser l'effet volume de la baisse. Cette hausse s'explique par l'augmentation du prix de certaines espèces (céphalopodes, petits pélagiques et poissons fins).

La Bretagne confirme en 2016 sa position de leader sur le marché national.

### b. Présentation synthétique des concessions pêche





c. La concession pêche du port de Lorient

L'exploitation du port de pêche de Lorient a été confiée à la Société d'économie mixte Lorient Keroman (SEMLK) en 1993, pour une durée de 50 ans. L'exploitation a été reprise en régie par la SEMLK en juin 2013.

La production globale de la place lorientaise est en augmentation de +1,4% par rapport à l'année 2015. La halle à marée de Kéroman a produit 26 882 tonnes en 2016, soit 24% de la production bretonne et 11% de la production française.

Le pôle de réparation navale a également connu une activité stable par rapport à 2015. Le nombre de navires pris en charge sur les installations est stable, alors que le taux d'occupation de l'aire de réparation navale progresse de 13% (4 837 jours d'occupation, contre 4 282 journées en 2015).

Le chiffre d'affaires total de la concession s'élève à 16 291 K€, contre 16 353 K€ en 2015, soit une baisse de 0,4%. Le résultat net est bénéficiaire à hauteur de 320 K€.

Le montant de la redevance versée à la Région s'élève à 48 K€.

d. La concession pêche du port de Brest

La délégation de service public pour la gestion du port de pêche de Brest a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine de Brest jusqu'en 2029. Conformément à l'article 4 du contrat, la CCIMB a cédé l'ensemble des droits et obligations du contrat à la "société de la criée de Brest" (SDCB).

L'activité de la concession pêche à Brest correspond à celle de la criée, dont le tonnage s'est élevé à 1 722 tonnes en 2016, soit +11,1% par rapport à 2015. En valeur, le montant des transactions de la criée atteint 8 330K€, contre 7667K€ en 2015, soit une augmentation de 8,65%. Le prix moyen au kilo a cependant baissé : 4,84€/kg, contre 4,95€/kg en 2015.

Le chiffre d'affaires 2016 de la concession s'élève à 1 005 K€, contre 856 K€ en 2015 et le résultat reste négatif à -5 K€, contre -12 K€ en 2015.

L'année 2016 est la première année complète d'exploitation de la nouvelle halle à marée.

Les investissements de l'année 2016 ont porté sur l'achat de premiers équipements à hauteur de 96 K€ et l'achat d'un camion de 19 tonnes pour 66 K€.

Le montant de la redevance versée à la Région s'élève à 6 K€.

e. L'activité pêche du port de Saint-Malo

L'exploitation de l'activité pêche à Saint-Malo ne fait pas l'objet d'une concession spécifique, mais est intégrée à la concession commerce. Pour tenir compte de la spécificité de cette activité, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo Fougères tient des comptes détaillés par activité.

Ainsi en 2016, 1 106 tonnes ont été débarquées, auxquelles il convient d'ajouter le trafic de Cancale (146 tonnes en 2016). En effet, depuis 2011, la concession du port de Saint-Malo assure la prestation de débarque du port de Cancale pour le compte du Conseil départemental d'Ille et Vilaine.

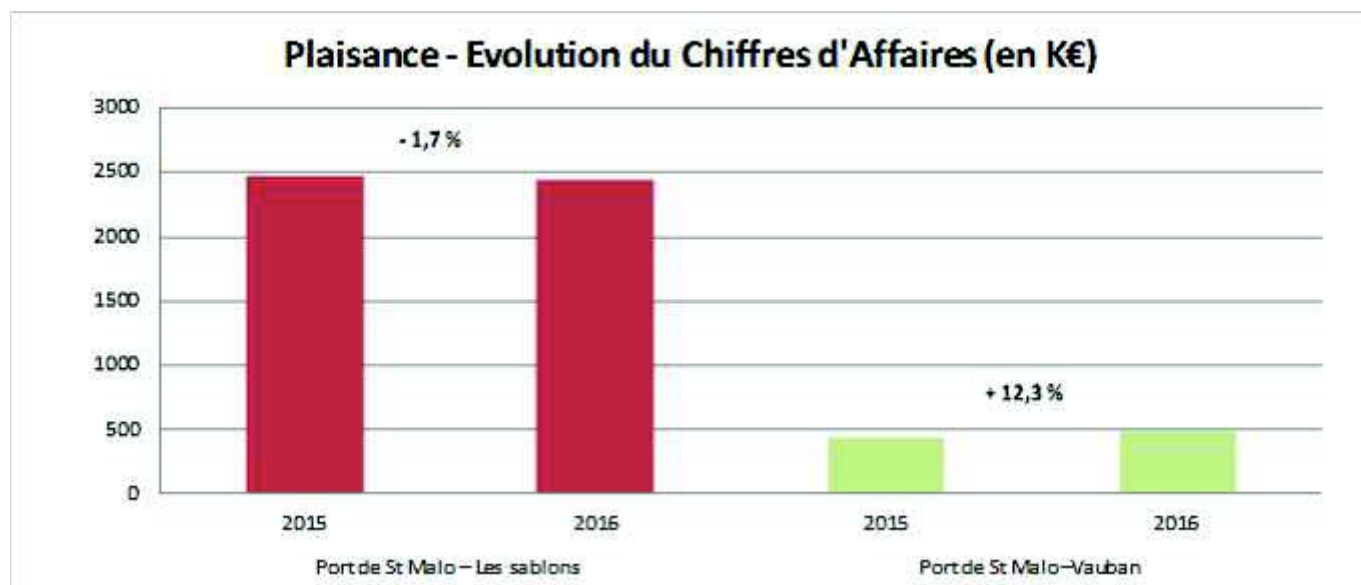
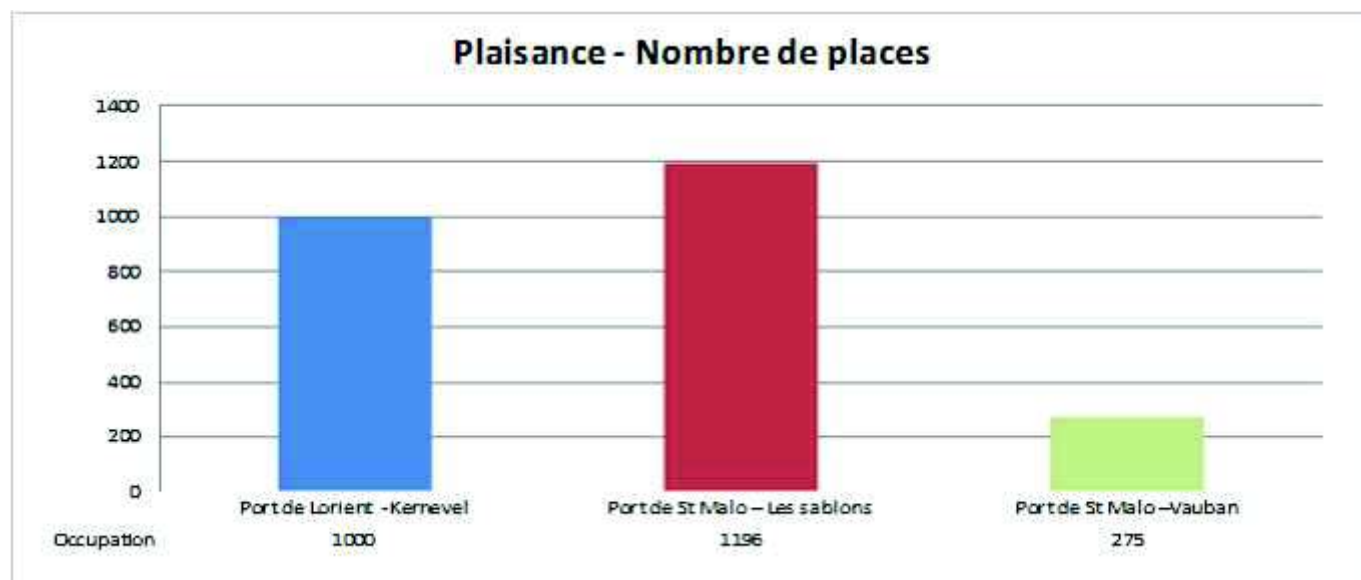
Le montant des transactions est stable à 3 402 K€ et le prix moyen au kilo est de 2,72 €, soit un retour au p...

Le chiffre d'affaires généré par cette activité s'élève à 724 K€. Le résultat net de l'activité reste négatif à - 248 K€.

Le montant des investissements pour l'année 2016 s'élève à 273 K€, dont le principal est l'aménagement de mouillages pour accueillir les bateaux de pêche (230K€).

## 2.4 L'activité plaisance dans les ports régionaux

### a. Présentation synthétique des concessions de plaisance



### b. La concession plaisance du port de Lorient « Kernevel »

La concession du port de Lorient Kernevel, a été confiée à Lorient Agglomération en 1997, pour une durée de 30 ans, qui en sous-traite l'exploitation à la SELLOR (société d'économie mixte, dont le contrat a été renouvelé en décembre 2011, pour une durée de 6 ans).

La capacité d'accueil s'élève aujourd'hui à 1000 places à flot sur ponton et 100 places visiteurs. La fréquentation 2016 est de 28 800 nuitées, en hausse de plus de 3000 nuitées par rapport à l'an dernier, grâce aux forfaits mensuels.

Lorient Agglomération a poursuivi en 2016 sa politique de travaux de remplacement de pontons et d'entretien lourd. Le montant des travaux s'élève à 866 K€.

La Région a perçu en 2016 une redevance de 113 K€.

c. La concession plaisance du port de Saint-Malo « les Sablons »

La concession dite « les Sablons » a été confiée à la Ville de Saint-Malo en 1973, pour une durée de 50 ans, en vue de la construction et de l'exploitation d'un port de plaisance.

Le port compte aujourd'hui 1196 places sur 12 pontons (dont 67 places pour les navires visiteurs) et 2 lignes de mouillage (13 places pour les pêcheurs professionnels).

La fréquentation 2016 est en baisse par rapport à 2015, avec 2000 navires accueillis et 13 000 nuitées.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 431 K€.

La redevance versée à la Région est de 61 K€ en 2016.

d. La concession plaisance du port de Saint-Malo « Vauban »

La concession dite « Vauban » a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères en 1970 pour 50 ans, en vue de la construction et de l'exploitation d'un port de plaisance.

Le port compte 275 places (dont 50 pour l'accueil des navires de passage).

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 494 K€ en 2016, soit une augmentation de 12% par rapport à 2015, issue d'une hausse des abonnements annuels.

Le résultat net est positif à hauteur de 32 K€.

La Région a perçu en 2016 une redevance de 37 K€.

### 3. Aéroports de Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo, Rennes-Saint-Jacques et Quimper-Pluguffan

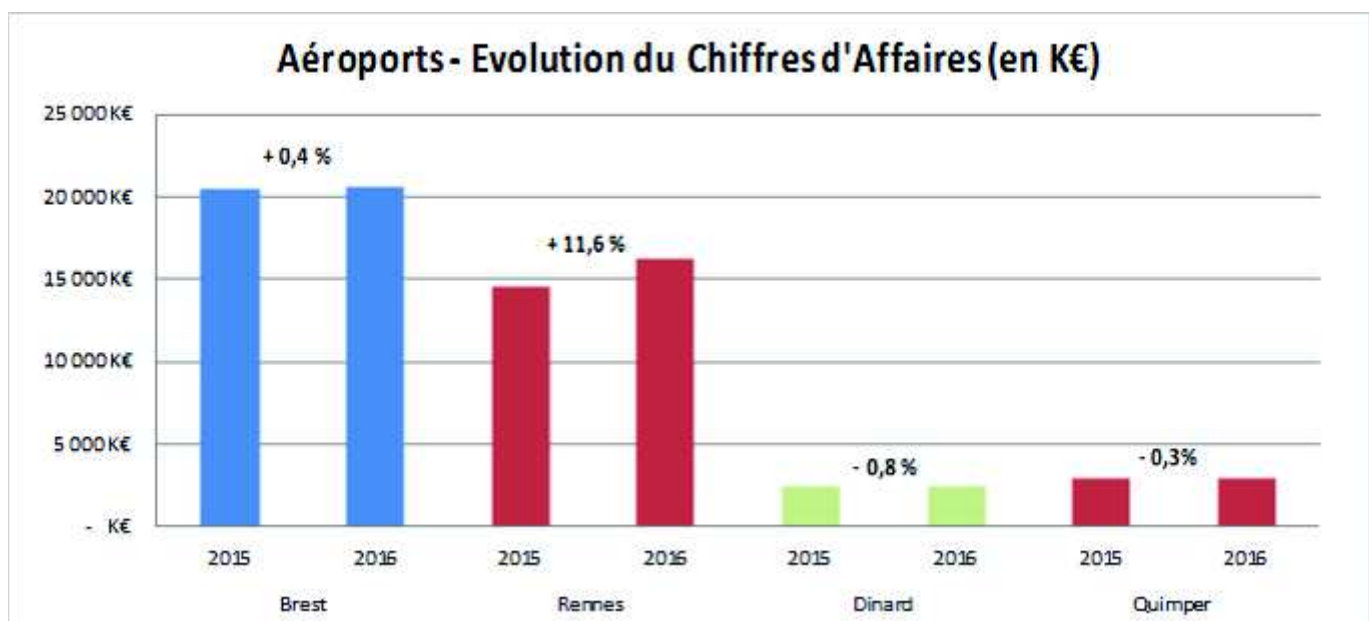
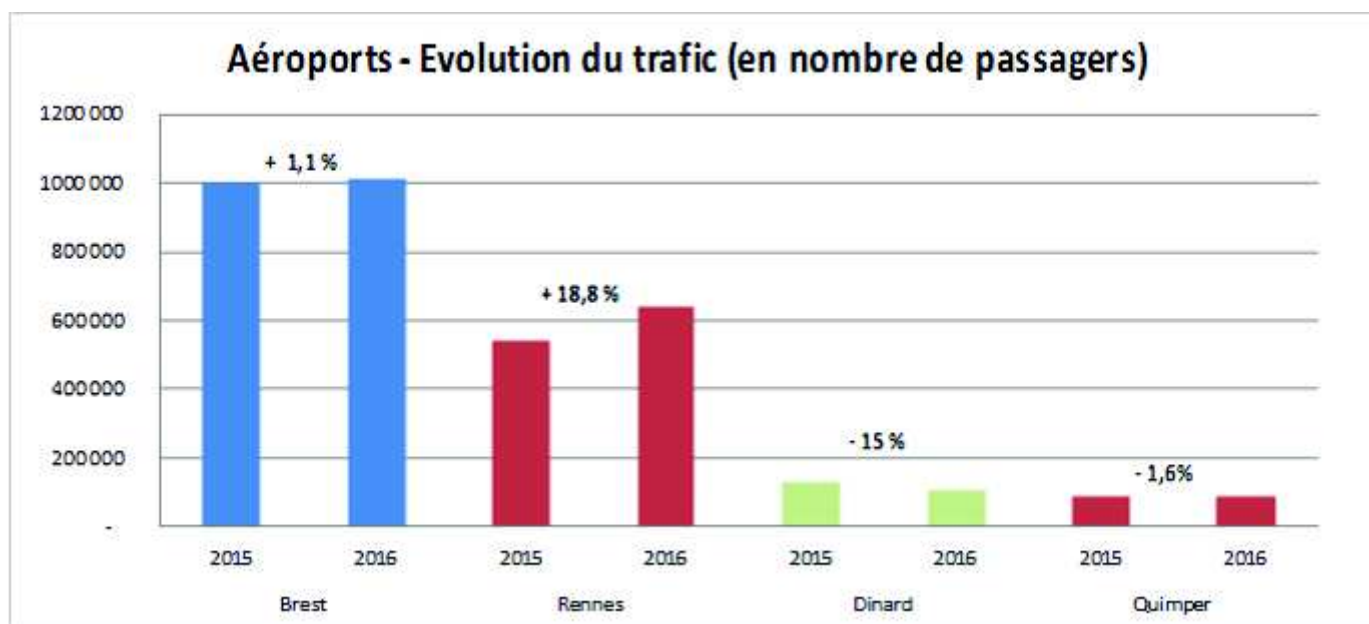
#### a) Contexte

Au niveau mondial, le nombre de passagers a connu une nouvelle année de forte croissance avec une hausse de +6,3% en 2016 et un nouveau record avec plus de 3,7 milliards de passagers. Les aéroports européens connaissent une augmentation de trafic de +5,1%.

Les aéroports français affichent un nouveau trafic record avec 186 millions de passagers commerciaux et une croissance globale de +3,1% par rapport à l'année dernière. Cette augmentation du trafic est portée par les aéroports régionaux (+4,4%) et par les aéroports d'outre-mer (+4,8%). Le véritable moteur de la croissance, ce sont les compagnies low-cost, dont la hausse contribue à hauteur de 93,6 % à l'augmentation totale du trafic.

Concernant les quatre aéroports régionaux, le trafic s'élève à 1 850 293 en 2016, en hausse de 5,2%. Les lignes les plus fréquentées restent celles à destination de Paris.

#### b) Présentation synthétique des aéroports



### c) L'aéroport de Brest-Bretagne

La concession de l'aéroport de Brest accordée à la chambre de commerce et d'industrie par arrêté interministériel du 29 avril 2002 est arrivée à échéance le 31 décembre 2016.

En 2016, l'aéroport de Brest-Bretagne a dépassé la barre du million de passagers annuel avec 1 011 689 passagers, soit une augmentation de 1,1% par rapport à 2015. L'aéroport a maintenu son activité grâce à l'amélioration des lignes régulières et en particulier de la ligne vers Lyon et Bastia, respectivement en progression de 15,7% et 9,2%. De nouvelles destinations ont été proposées en saison été vers Toulouse et Palerme et en saison hiver vers Clermont-Ferrand, Lille, Londres Luton, Nice et Strasbourg.

Le chiffre d'affaires s'élève à 20 565 K€. L'aéroport affiche un bénéfice comptable de 105 K€, contre 840 K€ en 2015.

Une redevance annuelle de 1 700 € a été versée à la Région Bretagne.

Les investissements 2016, d'un montant de 438 K€, privilégient le maintien en conditions opérationnelles de la plateforme avec l'acquisition d'équipements d'assistance comme les tracteurs de piste.

### d) L'aéroport de Quimper-Pluguffan

L'aéroport de Quimper achève l'exercice 2016 avec un trafic de passagers en baisse de -1,6% par rapport à 2015 et 87 381 passagers commerciaux.

La ligne Quimper/Paris Orly, opérée toute l'année par la compagnie HOP!, est en recul de -5,6% contre -11,4% en 2015. Cette ligne a été impactée par les nombreux mouvements annulés et par la baisse à seulement 3 rotations en 2016 contre 4 en 2015.

La liaison saisonnière vers Londres-City, opérée par British Airways, est en hausse de +56,3% par rapport à 2015 grâce à la mise en place d'une rotation supplémentaire le samedi.

Les résultats de la ligne saisonnière vers Figari, opérée par Hop!, sont en progression de +6,9% par rapport à 2015, avec 1699 passagers.

La concession présente un chiffre d'affaire de 3 043 K€, un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de -161 K€ et un résultat de + 198 K€, alors qu'il était déficitaire à -136 K€ en 2015.

Le montant des investissements pour l'année 2016 est de 130 K€ principalement dédié à des travaux de l'aérogare et à la stratification des cuves d'avitaillement.

### e) Les aéroports de Rennes et Dinard

La Société d'Exploitation des Aéroports de Rennes et Dinard (SEARD) dont l'actionariat est constitué des Chambres de Commerce et d'Industrie de Rennes (50%) et Saint-Malo Fougères (1%) qui ont fusionné pour devenir la chambre de commerce et d'industrie d'Ille et Vilaine et de Vinci Airports (49%) est l'exploitant des aéroports de Rennes et de Dinard par contrat confié par la Région en 2009.

**L'aéroport de Rennes** a battu, de nouveau, un record historique avec 640 768 passagers. Le trafic est en hausse de +18,8 % et confirme la bonne dynamique constatée depuis 2010 (+9,3% du trafic passagers commerciaux). Le trafic est en hausse sur les lignes domestiques (+8,6%) et sur les lignes européennes (+48,1%). L'année 2016 a été marquée par l'ouverture de 8 nouvelles lignes aériennes, dont deux lignes domestiques (Nice et Marseille opérés par Volotea).

**S'agissant de l'aéroport de Dinard**, l'aéroport clôture l'année 2016 avec 110 455 passagers, soit une baisse du trafic de -15% par rapport à l'année 2015. Cette baisse s'explique par la suppression de la ligne saisonnière vers Leeds-Bradford, ainsi que la baisse de l'offre sur la ligne de Londres Stansted par Ryanair. (-13,4%).

Au global, le trafic de la SEARD s'élève à 751 223 passagers contre 670 105 passagers (vols commerciaux et vols privés), soit une hausse de 12,1% par rapport à 2015.

Ainsi, le chiffre d'affaire s'élève à 18 736 K€, en forte progression par rapport à 2015, et un résultat net en léger retrait et positif de 1 186 K€ (contre 1 243 K€ en 2015). En effet, les ouvertures de lignes sont moins bénéficiaires la première année d'exploitation.

En 2016, la SEARD a été certifiée sur la version 2015 de l'ISO 14 001. Cette certification atteste le niveau de maîtrise et des progrès réalisés par l'entreprise en matière de management environnemental.

Une redevance annuelle fixe de 23 K€ a été versée à la Région Bretagne en 2016.

Les principaux investissements sur l'aéroport de Rennes ont permis la réfection de l'enrobé du parking avions passagers et du balisage ainsi que le remplacement du camion du service de sauvetage et de lutte contre les incendies d'aéronefs.

Les investissements de l'aéroport de Dinard ont concerné la rénovation des clôtures et l'aménagement d'une société Héliberté.

f) L'activité fret dans les aéroports régionaux

1. Aéroport de Rennes

L'activité fret termine l'année en hausse de +7,5% par rapport à 2015 pour atteindre 11 043 tonnes. L'activité fret se situe à la 9ème place dans le classement des aéroports régionaux, comme l'année précédente.

L'activité de fret express contribue à 92% au trafic fret aérien de la plateforme. L'activité cargo de Chronopost tire l'activité vers le haut, avec une progression de +42,8%. Le trafic Cargo charter renoue avec la croissance et augmente de +28% avec 840 tonnes traités.

<b>Aéroport de Rennes</b>	2015	2016	Évolution 2016/2015
Avionné marchandises	9 713	10 492	8,0%
Camionné	563	551	-2,1%
<b>TOTAL</b>	<b>10 276</b>	<b>11 043</b>	<b>7,5%</b>

2. Aéroport de Brest

L'activité fret de l'aéroport de Brest est stable par rapport à 2015 et représente 3617 tonnes.

<b>Aéroport de Brest</b>	2015	2016	Évolution 2016/2015
Avionné postal	533	545	2,3%
Avionné marchandises	156	170	9,0%
Camionné	2 899	2 902	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>3 588</b>	<b>3 617</b>	<b>0,8%</b>

**L'ensemble des rapports des délégataires pour l'année 2016 est consultable sur l'espace élus (accès par la rubrique « consulter en ligne »).**